

# BUREAU

## COMPTE RENDU DE REUNION DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

NOM Prénom	Fonction	Organisation Syndicale	Etat de présence		
			Présent	Absent	Excusé
LHERBRET Philippe	Président	CGT	X		
COTE Jérôme	Vice-Président Délégué	CGT	X		
ARNAUD Richard	Trésorier Général	CGT	X		
BOUCHET Jean-Luc	Trésorier Général Adjoint	FO			X
BEAL Gilles	1 <sup>er</sup> Vice-Président	CGT	X		
MOUNIER Ludovic	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	CFDT	X		
MAHINC Michel	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	FO	X		
BOUVIER Georges	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	CFE	X		
DEVIGNAT Pascal	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	CFDT		X	
LOISEAU Simon	Secrétaire Général	CGT	X		
BOUILLET Laurent	Secrétaire Général Adjoint	CFE	X		
Etat de présence total			<b>9</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

**CGT : 5/5    CFDT : 1 /2    FO : 1 /2    CFE/CGC : 2 /2**

Soit : 9 / 11 membres présents à l'ouverture de la séance.

Rémy DAVID – Chef de Cabinet du Territoire R.A.L. est présent.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Point n° 1 : Situation sanitaire
- Point n° 2 : Présentation « mes activités »
- Point n° 3 : TPE moyen de paiement
- Point n° 4 : Suivi budgétaire
  - Permaculture (création en ligne)
  - Règle budgétaire « Arbre de Noël »
- Point n° 5 : Colos Automne 2021
- Point n° 6 : Divers

Ouverture de séance à : 9H05 par Philippe LHERBRET – Président de la CMCAS Loire.

## 1) SITUATION SANITAIRE :

Philippe LHERBRET parle du dépassement du seuil d'alerte qui est passé au-dessus de 100 pour 100 000 personnes. 5<sup>ème</sup> vague ? Malheureusement, la semaine dernière, 57 départements étaient en niveau 2 vis-à-vis des écoles c'est-à-dire avec le port du masque. Depuis ce début de semaine, c'est pour l'ensemble des établissements scolaires que le port du masque est obligatoire. Dans certains établissements recevant du public, le retour des jauges va être envisagé. (C'est-à-dire un nombre de personnes en fonction de la surface). Malheureusement, nous approchons des fêtes de fin d'année, période qui risque d'être très délicate. Certaines mairies ont pris la décision du port du masque en extérieur, sur la Loire également, précise Simon LOISEAU.

Michel MAHINC précise qu'il y a 4 cas covid confirmés sur 2200 chez ENEDIS.

Certains refusent encore de se faire vacciner. A suivre sur les prochains jours car il y aura certainement des décisions à prendre sur les activités qui ont redémarré depuis Septembre mais aussi pour l'arbre de Noël. Il est prévu de faire l'arbre de Noël de St Etienne à la salle de l'Embarcadère à St Just St Rambert (en prévision des jauges justement). Cette salle peut recevoir jusqu'à 1000 personnes et comme nous avons 430 inscrits, il ne devrait pas y avoir de problèmes au niveau effectif.

Richard ARNAUD parle de la réunion préparation de l'ADN du lundi 15/11/21 et la question se pose sur le déroulement de « la partie goûter ». Il vaut mieux attendre encore un peu pour voir les prochaines décisions sanitaires. Il a été suggéré de proposer, soit un goûter standard avec 4 espaces buffet et 2 buffets « boissons » au lieu d'un seul ou alors pas de buffets et les enfants repartent avec leur goûter ?

2 vigiles à l'entrée pour le contrôle des pass sanitaires seront prévus (frais supplémentaires) au lieu d'1 habituellement.

Lors de la remise des billets d'entrée à la salle de l'Embarcadère **début décembre** auprès des SLVies, tous les bénéficiaires seront informés par flyers, des consignes sanitaires (port du masque, pass sanitaires et distanciation) sachant que certains sont toujours réfractaires à la vaccination COVID et que les tests PCR sont payants à présent.

Le Président précise que tout le monde sera informé de l'évolution nous impactant et impactant l'ensemble des activités proposées par la CMCAS Loire.

## 2) PRESENTATION « MES ACTIVITES »

Le Président poursuit sur « mes activités » : le bénéficiaire aura la possibilité d'aller voir les activités proposées dans d'autres CMCAS. Les inscriptions se feront en ligne... Certaines CMCAS sont rentrées dans le processus. Ce qui implique la création d'une boutique virtuelle qui va demander aussi pas mal de travail de la part des professionnels. Actuellement, on estime que ce projet est beaucoup trop fastidieux vu que nous ne sommes pas dans une région très touristique, que nous n'avons pas de centres de formation pour les IEG, et donc peu attractifs.

Sans adhérer au projet, cela implique la création d'une boutique virtuelle, par défaut, pour permettre à nos bénéficiaires de voir ce qui est proposé par d'autres CMCAS. Cela nous permettra aussi d'observer l'évolution de ce projet.

Simon LOISEAU précise que 27 CMCAS ont adhéré à ce projet.

Comme le précise le Président, il y a toujours la possibilité pour le bénéficiaire qui est affilié à telle CMCAS en fonction de son lieu de travail pour les actifs de demander à être rattaché à telle autre pour des raisons géographiques et pratiques.

Le Président laisse la parole à Rémy DAVID pour nous détailler le projet.

Rémy DAVID nous présente le projet « mes activités » avec une vidéo très parlante. Il s'agit d'un tuto sur la réservation et le paiement en rentrant son NIA et mot de passe. Choix par thématiques (sport, loisirs..) avec possibilité d'avoir un invité avec un tarif « invité » et accord pour le droit à l'image... Procéder au paiement par CB, chèque ou espèces à la CMCAS.

En terme de fonctionnalité, cela permet à la CMCAS de gérer les flux financiers et comptables de manière automatisée. Puis sur la partie plus technique, cela fait l'interface directement avec l'application ELODIE qui est le logiciel de suivi comptable et budgétaire de la CCAS. Cette plateforme reprend les fonctionnalités de GAEL, outil qui gère actuellement les activités de la CMCAS avec les mêmes fonctionnalités. Les activités proposées dans votre boutique sont soumises à des conditions générales de ventes spécifiques à chaque CMCAS. Quels sont les critères d'annulation ? Les conditions de désistement, les conditions de paiement, mise en place d'un coefficient social ou pas, un tour de rôle, paiement en plusieurs fois ? ...etc C'est au CA de prendre ces décisions. Pas de panique pour les rédiger dit Rémy DAVID car il y a déjà des conditions de vente type qui donnent un cadre pour ensuite personnaliser lesdites conditions de chaque CMCAS.

Possibilité d'insérer le mot du Président qui précise pourquoi il propose telle ou telle activité accessible 24/24h.

Côté professionnels : cela permettra aussi d'envoyer tous les courriers et toutes les informations pratiques sur les activités aux bénéficiaires. Il y aura aussi la possibilité de faire des extractions par activités avec tous les profils et créer des tableaux de bord et des états comptables.

Pour les élus : il y aura deux styles de profils possibles. Soit en consultation uniquement ou soit en inscription et consultation. Ce qui permet aux correspondants de SLVie de prendre les inscriptions directement depuis leur permanence.

Deux CMCAS ont été « Pilote » sur ce projet : CHARTRES-ORLEANS et BERRY-NIVERNAIS comme le précise également Simon LOISEAU. Il y a eu 633 connexions pour Chartres Orléans et 527 pour BERRY-NIVERNAIS. (29 % de paiement en ligne et 71 % des paiements réalisés auprès des CMCAS ou SLVies avec les plus de 60 ans qui préfèrent régler sur place plutôt qu'en ligne).

Le Président dit qu'il n'y a pas d'obligation d'adhésion au projet. A la CMCAS LOIRE, nous sommes plus basés sur le relationnel avec les bénéficiaires.

Rémy DAVID poursuit sur les informations financières car cela a un coût pour la mise en place du module de paiement en ligne : 430 euros pour la mise en place du module et 49.50 euros d'abonnement mensuel à PAYBOX avec 11 centimes d'euros de commission sur chaque transaction prélevé par PAYBOX comme pour les cartes bancaires. Il y a également entre 0.30 et 0.35 % du montant de la transaction facturé par la Banque. (Exemple pour BERRY-NIVERNAIS, le montant est de 28.27 € pour une collecte de 8 001.80 euros).

**POINTS FORTS** : accessibilité à « mes activités » hors réseau asmeg pour les élus et les professionnels. Avec ce type de canal, on touche des bénéficiaires qui ne poussaient pas la porte des CMCAS et des SLVies. Cette interface est en relation avec ERABLE, la base de données des bénéficiaires pour avoir toutes les informations.

Cet outil est très attendu des bénéficiaires d'après les retours des différentes campagnes d'informations.

**POINTS D'AMELIORATION** : complexité de la mise en place, les interfaces entre ELODIE et « MES ACTIVITES » sont en cours de déploiement de manière à ce que cela soit plus simple comptablement et de façon automatisée pour ne pas solliciter nos agents du Conseil Promotion. Simon LOISEAU demande qui sera chargé de la mise à jour des activités ? Réponse de Rémy DAVID : les professionnels.

Le Président précise qu'au sein de la CMCAS LOIRE, il y a 66 % d'inactifs dont beaucoup n'ont pas internet. Nous sommes une petite CMCAS. Le contexte COVID a fait que la vente en ligne a beaucoup augmenté. A voir hors contexte COVID si le comportement des bénéficiaires va changer ou si l'on veut maintenir la relation en présentiel ? Par défaut, nous mettrons en place la boutique en ligne. Nous en reparlerons d'ici 6 mois pour prendre la décision en C.A. de la CMCAS LOIRE.

Pour Laurent BOUILLET, cela devient quasiment obligatoire d'avoir cette boutique en ligne même si cela a un coût.

Richard ARNAUD précise que l'on n'est pas obligé de mettre toutes les activités en ligne non plus. Le Président propose d'attendre un retour d'expérience d'autres CMCAS avec la création de cette boutique pour permettre à nos bénéficiaires d'aller voir les activités proposées à l'extérieur. Privilégier la proximité tout en proposant des activités pour lesquelles nous avons un peu de mal à finaliser les inscriptions pour rentabiliser le transport.

Rémy DAVID dit que cela reste quand même de l'activité locale soit de Lyon, du Puy et comme la communication, on la maîtrise,

Le Président dit qu'il faut sortir de cette situation floue au niveau sanitaire avant d'envisager le projet « MES ACTIVITES ».

Laurent BOUILLET redit que c'est tout à fait dans l'air du temps avec la mise en place du Télé-travail.

Le Président redit que ce sera une décision à prendre en CA.

Richard ARNAUD demande si la CMCAS de BOURG a fait une mise en place?

Rémy DAVID répond que non pour l'instant. Le projet sera présenté au CA de Décembre 2021 avec la nouvelle équipe.

Attendre l'année 2022 pour voir en C.A. la mise en place en 2023 avec création d'une fiche projet activité. Que toutes les organisations syndicales y réfléchissent pour en débattre au prochain C.A. afin de créer la « coquille vide ». Mission confiée à Jérôme COTE.

### 3) TPE MOYEN DE PAIEMENT (Terminal de Paiement Electronique)

Le Président parle de faciliter la vie des bénéficiaires avec la mise en place d'un TPE pour le paiement par Carte Bancaire. Par l'intermédiaire de Rémy DAVID, la question a été posée au niveau national puisqu'ils ont déjà des contrats négociés avec certains organismes. Notamment SOLUTION 30 qui propose une offre négociée CCAS Les prix sont les suivants : 18 Euros H.T. /mois pour le premier modèle, le 2<sup>ème</sup> à 24 euros H.T. et le 3<sup>ème</sup> à 30.00 € H.T. Les paiements par chèque seront toujours acceptés pour les pensionnés en CMCAS.

APPROBATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN TPE MOYEN DE PAIEMENT BANCAIRE				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	1	1	2

***Approuvé à l'unanimité des membres présents.***

Richard ARNAUD va faire créer une ligne de suivi budgétaire « MES ACTIVITES » qui sera validée au prochain CA ainsi qu'une ligne TPE.

### 4) SUIVI BUDGETAIRE

Le Président passe la parole au Trésorier, Richard ARNAUD.



Suivi budget au  
03-11-2021.xlsm

Le tableau budgétaire date du 03/11/2021 et non pas du 16/11/2021 et des choses ont évolué.

**CUZIEU** : toujours en attente de l'enregistrement comptable des 500 000 € qui va modifier la ligne qui apparaît à **-19 618.47 €**.

**TRANSVAL** : ça va évoluer dans les jours à venir car remboursement d'un peu moins de 13000 € de l'assurance. Il y a déjà eu une partie de l'avance sur travaux en 2020 et reste un peu moins de 13 000 € qu'AXA a remboursé à la CCAS qui doit le reverser à la CMCAS dans un deuxième

temps. C'est un peu long pour que le mouvement de Trésorerie soit fait et nous avons déjà plusieurs relances depuis le retour des vacances ! C'est Monique LINDE, notre interlocutrice assurance qui gère les dossiers de remboursement.

Ludovic MOUNIER : pourquoi cette ligne vente CUZIEUX n'apparaît pas alors que c'est le cas pour les honoraires de 22 000 € ?

Richard ARNAUD : problème avec les immobilisations où rien n'avait jamais été sorti depuis plus de 40 ans. Pour la compta, c'est beaucoup plus long à ajuster les comptes. Par contre, pour les 22 000 € d'honoraires c'est différent car aucun problème pour les faire apparaître ! La somme est bien sur le compte mais contretemps de la part du Notaire pour l'acte notarié définitif que nous avons reçu que mi-Septembre alors que à la vente a eu lieu fin Juillet.

LEZIGNEUX : la ligne est à **- 516.76 €** car nous avons eu un peu plus de dépenses que ce qui était prévu pour les travaux de finition murale. Rien n'a été imputé en investissement et faudra voir avec Thomas car c'est du 208/C12 pour les deux.

.Pour la ligne à **-400.00 €** du **DERBY ASSE-CLERMONT** en Novembre, la rencontre a eu lieu en huit clos et pas de possibilité de faire l'activité : cette ligne sera donc à 0 ultérieurement.

.Pour la ligne à **-212.00 €**, il s'agit de la **SECTION SENIOR CIVIER** sur une journée récréative où restent des choses à élucider sur cette activité car peut-être mauvaise imputation. A revoir donc pour vous fournir des explications.

**RANDO-MARCHE DE ST ETIENNE** Séjour en Juin dans les VOSGES où la ligne est à **-735.25 €** : l'acompte a été versé en 2020 vu que l'on paye en 2021, cela explique le décalage.

**SLVie 02 Séjour CCAS CATAMARAN SOLIDARITE** à St Cyprien où la ligne est à **-485.35 €** : le séjour s'est bien passé et d'après Christophe EPALLE, tout sera régularisé.

**AUSSOIS** février 2019 à **-2 266.50 €** : il s'agit de frais d'institution jamais facturés en 2019 et qui apparaissent maintenant.

**A.G. de la CMCAS** de **-290,48 euros** s'explique notamment par des frais de sonorisation qui n'avaient pas été prévus et Richard va en tenir compte sur 2022.

**RANDO-MARCHE DE ROANNE-FEURS-BOEN** de **-4 449 €**, les chèques devraient arriver et cela va régulariser la ligne.

**SLVie 03 VTT 6 jours** de **- 805.21 €** : c'est en cours car des factures arrivent encore et le dossier va se régulariser sous peu.

**KARTING DE ROANNE** à **-650.00 €**, les chèques sont arrivés et on va assainir la ligne.

Pour les 7 autres lignes en rouge, c'est de la refacturation et transferts de frais gérés par nos professionnels.

#### \*PERMACULTURE (création de ligne)

Loïc BERTHET (Président de la SLVie 05) souhaitait une ouverture de ce projet cette fin d'année. La SLVie 05 veut faire venir un professionnel pour explication d'un jardin en permaculture sur deux passages pour 70 euros et 50 euros de convivialité, avec une participation de 30 euros de la CMCAS pour un nombre de 30 personnes.

C'est une activité nouvelle avec des frais moindres à 120 euros dont 30 € à la charge de la CMCAS. Vue la superficie du Transval, il n'y a aucun problème pour la réalisation une partie jardin.

1<sup>er</sup> vote :

Création d'une ligne Activité PERMACULTURE SUR BUDGET 2021				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	1	1	2

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

2<sup>ème</sup> vote :

Un budget complémentaire N°3 sur la ligne PERMACULTURE–ROANNE 2021 pour un montant de 30 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	1	1	2

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

### .REGLE BUDGETAIRE « ARBRE DE NOEL »

Suite aux divergences et débats sur les ADN de ST ETIENNE & ROANNE lors du dernier C.A. du 19/10/2021, Simon LOISEAU précise que l'arbre de Noël n'est en aucun cas celui de la SLVie 1, 2, 3, 4 ou 5 mais bien celui de la CMCAS LOIRE. En partant de ce principe-la, nous avons envisagé la possibilité de faire un spectacle commun et des cadeaux identiques pour éviter tout amalgame et mettre tout le monde sur un pied d'égalité. La question posée ce jour est : ***Est-ce que l'on continue à proposer un ADN Sud et Nord ou l'on regroupe tout sur le même lieu et même jour et horaire pour le Noël 2022?*** Le fait d'harmoniser le spectacle et les cadeaux permettrait que tout le monde soit sur un pied d'égalité au niveau de la CMCAS LOIRE.

Une équipe de lutins bénévoles sur Roanne est à créer pour animer la journée sur Roanne. Un spectacle commun à définir le samedi pour l'un et le dimanche pour l'autre sur le même week-end en alternant une année sur l'autre.

Richard ARNAUD dit qu'après renseignements pris sur d'autres structures comme les impôts par exemple, c'est ce qu'ils proposent à leur personnel.

Simon LOISEAU propose également de faire un seul arbre de Noël pour tout le monde en cherchant géographiquement une salle pouvant recevoir jusqu'à 1 500 personnes pour les personnes du Nord et du Sud au milieu du département. Elle se trouve à Feurs au gymnase.

Michel MAHINC : une année sur Roanne et une année sur St Etienne ?

Simon LOISEAU précise que le fait de déplacer 400 personnes du Sud sur Roanne est plus compliqué que 80 personnes de Roanne vers le Sud.

Philippe LHERBRET : bloquer une troupe sur un WE uniquement n'a pas le même coût non plus ! Cela limite les frais de déplacement.

J.COTE : quel est le budget actuel ?

Richard ARNAUD parle du budget cadeau sur St Etienne avec un livre/enfant et une moyenne de 20 euros sur le Sud.

Le devis de la librairie de Roanne pour 37 enfants possibles sur ADN du NORD pour 30 enfants inscrits représente un budget de 797.97 euros pour 101 livres commandés. La démarche est différente car plusieurs livres par enfant au lieu d'un seul sur St Etienne avec des prix différents.

Simon LOISEAU insiste sur le sentiment d'équité pour tous les enfants de la CMCAS LOIRE.

Richard ARNAUD parle de la réflexion faite avec Simon LOISEAU sur la possibilité de créer 3 lignes pour l'ADN :

Une ligne : Cadeau et Spectacle.

Une ligne : Organisation NORD avec création d'une Equipe lutins moins conséquente que pour le Sud vu le nombre d'enfants.

Une ligne : Organisation SUD avec problème de sécurité car tarif différent selon la taille de la salle avec tous les frais annexes.

Simon LOISEAU propose une mise au vote.

Philippe LHERBRET précise que les organisateurs sont des bénévoles qui veulent bien créer un groupe ARBRE DE NOEL sachant que ce n'est pas du tout de la même envergure que St Etienne où ils sont 30.

Michel MAHINC dit que les roannais n'ont pas l'impression d'avoir d'autonomie ! Que c'est réel et factuel !

Simon LOISEAU réagit en disant qu'une SLVie n'est pas autonome.

Le Président précise que la SLVie 05 est à la même enseigne que les quatre autres SLVies et que toutes les factures sont à faire valider uniquement par le Trésorier et le Président de la CMCAS.

Simon LOISEAU dit qu'ils ont besoin d'intégrer et comprendre les règles et lorsque Philippe LHERBRET propose de faire une réunion pour expliquer la notion de budget, il n'y a pas grand monde pour y participer. « Venez aux réunions les Roannais » alors que pas présents (Richard et Philippe sont allés à Roanne un soir à 17h30). Souci d'équité pour tous. Pour éviter tous ces débats stériles entre St Etienne et Roanne.

Richard ARNAUD parle de la fiche projet 2022 du Nord qu'il a sur son bureau où il est indiqué SLVie 05 Arbre de Noël et Simon LOISEAU de faire remarquer qu'il s'agit de l'ADN de la CMCAS LOIRE tout simplement.

Richard ARNAUD précise que le budget 2022 Roanne demandé est de 3 600 € : ce qui veut dire que l'on va refaire en C.A. du 14 Décembre 2021, le même débat qu'au mois d'Octobre !

Laurent BOUILLET, pour ne pas défendre ROANNE, précise qu'ils ont fait un budget comme il leur a été demandé. Vu qu'il reste un mois avant le prochain C.A., n'y a-t-il pas la possibilité de se concerter avec la SLVie de Roanne pour revoir les deux propositions avec eux?

Simon LOISEAU précise qu'il n'y a pas de problème pour aller à Roanne pour en rediscuter.

Des échanges entre les membres sur les kilomètres à faire pour aller à un ADN et Michel MAHINC réagit sur la distance et les horaires qu'auraient à faire les roannais si l'option d'un seul ADN était choisie.

J.COTE intervient en disant que tout le monde doit mettre de la bonne volonté, que la CMCAS de Roanne n'existe plus depuis 15 ans.

Richard ARNAUD revient sur les règles de fonctionnement qui sont valables pour toutes les SLVies. Il a fallu se battre pour avoir les fiches d'inscription ADN et c'est au dernier moment qu'elles ont été récupérées par Pascale ATTIA pour les rentrer dans GAEL. **Les décisions et signatures partent de St Etienne et c'est valable pour toutes les SLVies .**

La CCAS demande à ce que toutes les activités soient rentrées dans GAEL et ce n'est pas Richard ARNAUD, en personne qui le décide ! Des commandes ont été validées directement par la SLVie 05 alors que seul, le Trésorier de la CMCAS est habilité à le faire et ce n'est pas possible de continuer de la sorte !!! Toutes les décisions financières sont prises au C.A, que tout est décidé au siège de St Etienne.

## 5) COLOS AUTOMNE 2021

Le Président précise que pour la CMCAS LOIRE, 26 enfants ont participé sur les 2 semaines avec 3 enfants de 4-5 ans, 6 enfants de 6-8ans, 7 enfants de 9-11 ans, 4 enfants 12-14 ans et 6 enfants 15-17 ans. Ce qui reste encore faible dans les départs en colo. Il y a besoin de communiquer et c'est d'ailleurs ce qui a été fait pour le Forum des activités en Septembre.

D'autre part, un rappel a été fait sur les permanences en gare où l'ensemble des élus doit s'impliquer davantage. Il faut vraiment une implication de l'ensemble des élus de proximité et du Conseil d'Administration alors que l'on retrouve bien souvent les mêmes.

## 6) DIVERS

**.ELECTIONS** : le Président demande un petit point rapide à Laurent BOUILLET. Réunion le 4/11 pour faire la recette et voir si tout fonctionnait bien et tout le monde était présent : tout s'est bien passé. Nous avons eu un retour du BVN étant donné que l'accès pour les délégués de liste n'avait pas été validé.

Philippe LHERBRET demande si tous les votes ont bien été reçus par courrier ?

Laurent BOUILLET répond que tout s'est bien déroulé et que tout est bien revenu.

Michel MAHINC intervient pour dire que les gens n'étaient pas satisfaits (et pas seulement les roannais), dans toute la France. Sur le côté pratique, les codes d'accès ne sont valables qu'une heure mais aujourd'hui : tout est valable une heure sur internet, répond Laurent BOUILLET et sincèrement, dans 80-90 % des cas, les gens savent très bien pour qui ils vont voter ! Beaucoup de remontées négatives mais c'est le système qui est ainsi.

Le Président parle de l'annonce des résultats le 24/11 à partir de 8h à la CMCAS avec les membres du BEL et quelques représentants de chaque OS.

#### **.BAFA :**

Le Président précise que les courriers sont partis hier avec 2 candidatures retenues sur 5 postulants et une réponse par courrier postal a été adressée à tous.

La CMCAS LOIRE a droit à deux formations car nous avons peu d'enfants qui sont partis l'été précédent en 6-8 ans et 9-11 ans avec quoi qu'il en soit, un minimum de deux stagiaires pour les petites CMCAS et nous sommes dans ce schéma là.

#### **.EQUIPEMENTS HIVERNAUX DES VEHICULES :**

Le président précise que Simon LOISEAU a la charge du dossier et va faire le tour des véhicules pour vérifier les équipements. Le Traffic a quatre pneus neige qui seront montés par le garage en face (ex MIDAS) du Civier si leur état le permet.

Il a été décidé d'un achat massif de chaussettes **juste pour être en règle avec la nouvelle réglementation et éviter les problèmes de stockage.**

#### **.MAIRIE DE FEURS – LEG LAFFAY**

Le président précise avoir reçu le courrier du 12/11/2021 de la Mairie de Feurs pour le leg de Monsieur LAFFAY. La quote-part au profit des agents EDF est de 4 616.75 € cette année. Ce budget sera présenté devant la Commission Santé Solidarité qui se réunit le 13/12/2021 ; le choix des bénéficiaires concernés sera validé ensuite par le Conseil d'Administration du 14/12/2021. La Mairie de Feurs aura une réponse dans la foulée et leur service financier effectuera les versements directement aux bénéficiaires désignés. Ce sont des revenus de placement immobilier qui sont attribués en partie aux agents EDF.

#### **.SECTION AVIRON DE ROANNE :**

Comme le Président en a informé la Commission Patrimoine, il est en relation avec les coprésidentes de la Section Aviron de Roanne sur le fait de se séparer des bâtiments. Un comité directeur doit se tenir le 7/12 pour évoquer le sujet. La proposition à 1 euro leur a été faite en tant qu'occupant actuel des locaux, sachant que s'ils ne sont pas intéressés, la proposition sera faite à d'autres. Une réaction de leur part a suivi dans les deux heures comme par hasard : l'histoire a bien assez duré. Le problème est qu'ils ont construit sur le domaine Public et notre Notaire précise que la Mairie de Roanne peut très bien leur vendre la petite parcelle pour qu'ils soient pleinement propriétaires des locaux. Nous attendons leur décision du 07/12/2021.

#### **.EQUIPE DE BENEVOLES SUR ST JULIEN :**

Le Président parle de la mise en place d'une équipe de bénévoles pour mise en conformité électricité et gaz demandée par ENGIE avant la passation de la vente éventuellement. Nous n'avons toujours pas de retour du Plan de Gestion des Travaux qui doit nous être fourni par ENGIE conformément à la demande de la Sté d'expertise environnementale que nous avons choisie pour ce dossier.

#### **.CONCERNANT LES DIVERS :**

Des courriers de relances du 12/11/2021 à l'ensemble des restants dus sur 2016, 2017, 2018 et 2019 concernant des séjours adultes et enfants ACM.

#### **.AUTRES QUESTIONS :**

Pour les fiches projets, Richard ARNAUD devrait recevoir le tableau ce jour à revérifier avant réunion CFE du 10/12/2021 et CGT le 09/12/2021.



Le territoire demande à ce que l'on ait des fiches informatisées. Les SLVies et pas mal de commissions ont bien joué le jeu. Les anciens nous ont transmis une version papier que Richard a remplie. Tout est remonté en version Excel au Territoire.

Ludovic MOUNIER sur les courriers de relances en restants du, cela représente quel budget?

Philippe LHERBRET précise que cela représente un peu moins de 3 000 euros sachant qu'il y a eu des recouvrements en Septembre.

Beaucoup avait oublié.

Concernant les ACM, il n'y avait pas systématiquement de relance dans le processus et aucune indication de restant dû sur leur compte CCAS.

Le Président estime que les gens qui décident de partir en vacances sont tenus de payer leur séjour.

Ludovic MOUNIER demande combien de courriers ont été envoyés ?

Philippe LHERBRET : le 12/11/2021, il y a eu 14 courriers envoyés et d'après le tableau récapitulatif du 15/11/2021 concernant les séjours adultes à : 2 dossiers de 2016 et un seul de résolu à ce jour. 4 en 2017 dont un qui a été régularisé. En 2018, six dossiers dont deux de régler et en 2019, deux dossiers qui ne sont toujours pas régularisés.

Malgré un certain nombre de relances, certains font toujours les morts !

Ludovic MOUNIER espère que ces débiteurs-la ne feront pas de nouvelles demandes !

Philippe LHERBRET propose l'envoi de lettres recommandées avec accusé de réception avec mise en demeure cosignée par le Président de la CMCAS et le Directeur de Territoire. Que si cela ne bouge toujours pas, au mois de Janvier ou début Février, le Conseil d'Administration aura à se positionner sur ces personnes. Il faudra voir avec le Territoire quelles sont les solutions mais il est inadmissible qu'à l'envoi des relances, ces personnes ne prennent pas le temps de vérifier leur relevé de compte. Le but est d'empêcher ces personnes-la de jouer avec le système.

Remerciements du Président aux membres présents.

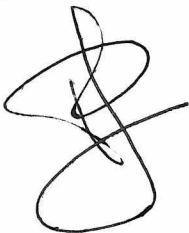
Fin de séance à 11h40.

## **Prochain BUREAU**

**MARDI 8 Février 2022 à 9h00**

**Au 54, RUE DES ACIERIES (au 1<sup>er</sup> étage)**

Le Président de la CMCAS Loire  
Philippe LHERBRET



Le Secrétaire Général  
Simon LOISEAU

